

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/03/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	16

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 3

L'an 2021, le 11 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 05/03/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/03/2021.

**Présents** : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme BOUGEANT Valérie, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. BRUNET Paul, M. CHESNEL Jean-Fabien, M. GAMBERT Éric, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire, M. MORVAN Denis, M. MORIN Frédéric, Mme ROUSSEAU Marlène, Mme DUFROU Virginie

**Excusés** ayant donné procuration : Mme CLASSEAU Evelyne à M. BARRÉ Olivier, M. MEIGRET Julien à Mme ROBIN Elisabeth

**A été nommé secrétaire** : M. BRUNET Paul

### 2021-06 – SUPPRESSION DE POSTES D'ADJOINT ADMINISTRATIF ET D'ADJOINT TECHNIQUE

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, la suppression de trois postes au 01/02/2021 :

- Adjoint technique, permanent à temps non complet, soit 30h00 hebdomadaires, en raison d'une création de poste à temps complet en date du 10/07/2020.

Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, en raison d'une création de poste pour avancement de grade au 01/12/2020.

Adjoint technique à temps non complet, soit 33h00 hebdomadaires, en raison d'une création de poste pour avancement de grade au 01/02/2021.

Le tableau des emplois des titulaires est ainsi modifié à compter du 01/02/2021,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 12 février 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

**ACCEPTE**

La suppression des postes cités ci-dessus.

Adopté à la majorité : 16 pour, 3 abstentions : Madame ROUSSEAU, Messieurs MORVAN et MORIN.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 30/03/2021  
Le Maire  
Olivier BARRÉ

